

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 26 février 2018 à 17 h 30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère du district électoral de Maizerets-Lairet et présidente de l'Arrondissement  
M. Jean Rousseau, conseiller du district électoral du Cap-aux-Diamants  
M. Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement  
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur

Sont également présents: M. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissement  
M. Yves Bergeron, assistant-greffier d'arrondissement

Est absente: Mme Suzanne Verreault, conseillère du district électoral de Limoilou

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA1-2018-0052** Adoption de l'ordre du jour

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

### **Suivi réglementaire de la consultation publique**

---

### **Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au conseil**

---

- Rapport de délégation de la directrice de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- Liste des dépenses autorisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de vingt minutes, est ouverte à l'intention des citoyens présents.

### **Propositions**

---

### **Division de la gestion du territoire**

---

**CA1-2018-0054** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 13001Hb et 13005Mb*, R.C.A.1V.Q. 331 (contingentements rue Saint-Jean - quartier Saint-Jean-Baptiste) - A1GT2018-008**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu:

1° D'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 13001Hb et 13005Mb*, R.C.A.1V.Q. 331, joint en annexe;

2° De demander l'opinion du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste

relativement à ce projet de modification;

3° De demander au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de modification.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire**

#### **CA1-2018-0055 Autorisation pour la tenue de l'événement *Défi du Cap-Blanc*, du vendredi 25 au samedi 26 mai 2018, sur une portion de la rue Saint-Louis, sur l'avenue Saint-Denis et dans l'escalier du Cap-Blanc - A1LS2018-007**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu:

1° D'autoriser l'organisme *Motivaction Jeunesse* à tenir l'événement *Défi du Cap-Blanc*, du vendredi 25 au samedi 26 mai 2018, sur une portion de la rue Saint-Louis, sur l'avenue Saint-Denis et dans l'escalier du Cap-Blanc;

2° D'édicter, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978 et ses amendements, l'ordonnance ACL-B-2018-009 concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Défi du Cap-Blanc*, jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3° D'autoriser les installations temporaires telles que chapiteaux et marquises dans le cadre des événements, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

4° D'autoriser la présence de personnes entre 23 heures et 5 heures le lendemain, dans un parc ou sur le domaine public, conformément aux dispositions de l'article 19.6 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

5° D'autoriser l'utilisation d'un appareil alimenté par un combustible pour la cuisson d'aliments, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

6° D'autoriser les modifications aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec, lors de la tenue de cet événement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Direction**

### **Autres unités administratives**

**CA1-2018-0056 Ordonnance numéro O-587 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la 1<sup>re</sup> Rue, quartier Vieux-Limoilou, district de Limoilou - [TM2018-016](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-587 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur 1<sup>re</sup> Rue, relative au Règlement R.C.A.1V.Q.171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0057 Ordonnance numéro O-589 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Duval, quartier Lairet, district de Limoilou - [TM2018-018](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-589 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur l'avenue Duval, relative au Règlement R.C.A.1V.Q. 171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0058 Ordonnance numéro O-591 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue du Parvis, quartier Saint-Roch, district de Saint-Roch-Saint-Sauveur - [TM2018-027](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-591 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur la rue du Parvis, relative au Règlement R.C.A.1V.Q. 171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0059 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la fourniture de divers articles de signalisation extérieure - Lot 3 - Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-48010) - [AP2018-077](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 22 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à la firme *S-Pace Signalétique inc.* en vertu de la résolution CA1-2016-0086 du 16 mars 2016 relativement au contrat pour la fourniture de divers articles de signalisation extérieure - Lot 3 - Arrondissements de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

### **Réglementation**

---

#### **Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA1-2018-0060** Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14043Mb, R.C.A.1V.Q. 322 (11, boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Montcalm) - A1GT2018-007*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'adopter le projet règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14043Mb, R.C.A.1V.Q. 322 (11, boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Montcalm)*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM1-2018-0061** Avis de motion du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14043Mb, R.C.A.1V.Q. 322 (11, boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Montcalm) - A1GT2018-007*

---

Monsieur le conseiller Jean Rousseau donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'augmenter à huit le nombre d'établissements autorisés destinés à un usage du groupe C20 restaurant dans la zone 14043Mb. Cette dernière est située approximativement à l'est de l'avenue Cartier, au sud de la rue Crémazie Ouest, à l'ouest de l'avenue De Salaberry et au nord de la rue Fraser.

#### **Adoption des règlements**

---

**CA1-2018-0062** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 477 345 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 317 (ex-*

**Boucherie Bégin, Saint-Jean-Baptiste) - A1DA2018-003**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 477 345 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 317.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0063** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 5 342 086 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 323 (projet angle Bayard, boulevard Charest Ouest / quartier Saint-Sauveur) - A1DA2018-004**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 5 342 086 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 323.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0064** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 570 729 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 325 (stationnement commercial boulevard des Capucins, quartier Vieux-Limoilou) - A1DA2018-005**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 570 729 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 325.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2018-0065** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Commission scolaire de la Capitale pour l'utilisation du lot numéro 5 890 400 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 319 (école la Grande-Hermine / quartier Vieux-Limoilou) - A1DA2018-006**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou*

*sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Commission scolaire de la Capitale pour l'utilisation du lot numéro 5 890 400 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 319.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est ouverte à l'intention des citoyens présents.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de quinze minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 33 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.1V.Q. 1, la présidente, madame Geneviève Hamelin, déclare la séance close à 17 h 54 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Geneviève Hamelin  
Présidente de  
l'Arrondissement

Yves Bergeron  
Assistant-greffier  
d'arrondissement